



MANAGER SES ANCIENS COLLEGUES

Action de formation intra entreprise : « Manager ses anciens collègues »

Lieu : en présentiel dans les locaux de l'entreprise ou à distance

Participants : collaborateurs de la société - jusqu'à 10

Durée : 2 jours, soit 14 heures de formation

Horaires : 09.00-12.30 – 14.00-17.00 heures

Dates : à fixer en fonction des besoins de l'entreprise

Tarif : nous consulter. Un devis sera envoyé sur demande à la suite d'un premier échange sur le cahier des charges

Les conditions de réalisation de cette action de formation seront formalisées dans une convention de formation professionnelle.

Nom de la formatrice : **Véronique BERTOT-BELALOU**

Téléphone : 06 52 01 63 67

Mail : vbblyon.coaching@gmail.com

PROBLEMATIQUE

Passer du statut de collègue à celui de manager requiert des outils pour adapter sa posture et trouver sa juste place, tout en restant authentique. Dès l'annonce de sa nomination, le nouveau manager devra anticiper les situations délicates liées à son statut d'ancien collègue, puis dérouler un plan d'actions visant à faciliter l'acceptation et la confiance.

OBJECTIFS :

- Asseoir sa légitimité de manager et réussir son nouveau positionnement
- Gérer les situations délicates liées à son statut d'ancien collègue
- Développer son leadership

PREREQUIS : Aucun

METHODE PEDAGOGIQUE

Méthode expositive, interrogative et active

Support Powerpoint. Exercices, échanges de pratiques, jeux de rôles et mises en situations accompagnent les apports théoriques. Les cas pratiques sont basés sur les problématiques individuelles des participants. La formation est donc personnalisée. Chaque participant repart avec un plan d'actions daté qu'il peut immédiatement mettre en œuvre.

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

Evaluation continue durant la formation. Mises en situations, jeux de rôles et exercices tout au long de la session

PRISE EN COMPTE DES SITUATIONS DE HANDICAP

Nous sommes à votre disposition pour évoquer les modalités permettant d'accueillir, accompagner, former ou orienter les publics en situation de handicap.